



Commission Environnement

Rapport de commission :

« Projet Commune ouVerte – Comment sauvegarder la biodiversité dans ma commune »

Membres présents : Rachel Bourquin Guidi, René Gisiger (Pdt), Stéphane Hilty, Josiane Chaignat, Ivan Martignoni, Christian Cheyroux, Anouk Bellaoud Meylan

Déléguée du CA : Prisca Wasem

Dates de séances : 2023-06-07, 2023-09-20, 2023-11-22, 2024-02-28, 2024-10-03, 2025-01-22, 2025-03-26

Mandat

A l'unanimité, les membres de la commission environnement proposent que la commune devienne un lieu de sauvegarde pérenne de la biodiversité en concrétisant le projet suivant :

« Projet Commune ouVerte – Comment sauvegarder la biodiversité dans ma commune »

Introduction

Afin de concrétiser sa politique environnementale dans le domaine de la biodiversité, la commission environnement s'est investie dans l'élaboration de diverses actions visant à sauvegarder sa biodiversité. Pour cela, elle s'est adjoint les services de [Pro Natura](#), association qui du point de vue fédéral, a les compétences d'accompagnement des communes. Celle-ci, après une phase d'investigation, a élaboré un plan de 10 actions couvrant les domaines de Perly-Certoux suivants :

- Améliorer la qualité et la diversité des habitats
- Développer la biodiversité dans l'espace bâti
- Inciter et sensibiliser

Ce plan d'action est estimé être déployé de 2025 à 2030 , les dates, projets et périodes peuvent être adaptées dans ce cadre planifié. Le CA conduira le projet sur la base des propositions d'actions de la commission environnement. Le catalogue d'action qui suit présente les principales actions.

Proposition

La Commission Environnement propose au Conseil Municipal d'adopter le plan d'action Pro Natura comme cadre d'action de sauvegarde la biodiversité de la commune./ 1

Catalogue des mesures proposées pour favoriser la biodiversité à Perly

Objectifs	N°	Nom de la mesure	Description de la mesure	Priorité*	Acteurs	Subventions potentielles	Estimatif des coûts TTC * par sous-mesure
Améliorer la qualité et la diversité des habitats	1	Augmenter les surfaces favorables à l'accueil et au déplacement des espèces dans la zone agricole intensive	1.1 En collaboration avec le réseau agro-environnemental (RAE) Genève-Sud, implanter des structures et SPB dans les zones de grande culture notamment sur les propriétés communales pour favoriser la biodiversité (arbustes et haies indigènes, arbres isolés, tas de bois, murgiers, nichoirs etc.). 1.2 Discuter de la possibilité d'implantation de SPB de types SAVI (surfaces pour l'avifaune) et haies basses dans les parcelles 323 ou 477 (idéalement dans le prolongement du pylône) et 1893. 1.3 Poursuivre le soutien au RAE Genève-Sud, organiser une rencontre annuelle avec l'animateur en charge du réseau pour faire le point sur les parcelles agricoles communales et participer à l'assemblée générale du réseau.	Moyenne	Commission environnement Animateur RAE Genève-Sud	1.1 et 1.2 Subvention cantonale (M 5 30)	1.1 et 1.2 <i>Financement fédéral et cantonal</i>
	2	Diversifier les habitats dans la zone agricole extensive	2.1 Convertir une partie de la parcelle 256 en prairie extensive en la protégeant avec des ganivelles. 2.2 Créer une petite mare dans le bosquet de charme de la parcelle 256.	Moyenne	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)		2.1 - 8 à 12.-/m2 (fourniture, mise en place et entretien) 2.2 - 2'000.-
	3	Lutter contre les plantes exotiques envahissantes	3.1 Cartographier les foyers de plantes exotiques envahissantes présents sur les propriétés sous gestion de la commune. 3.2 Arrachage des solidages et des ronces d'Arménie et lutte contre les robiniers le long de l'Aire vers les tennis (parcelles 836, 840 et 843).	Moyenne	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)		3.1 - 2'000.- 3.2 - 700.-/an
	4	Favoriser les espèces nicheuses des campagnes (chevêche, hulotte, faucon crécerelle, huppe, torcol)	4.1 Réaliser une étude orientée sur les oiseaux des campagnes comprenant un inventaire des espèces présentes actuellement, ainsi que des sites favorables, des objectifs et des mesures de conservation. 4.2 Poser des nichoirs dans les parcelles communales selon les résultats de l'étude. Entretenir et suivre l'efficacité des nouveaux nichoirs. 4.3 Maintenir, entretenir et renouveler les vergers de la commune. 4.4 Installer des microstructures pour la petite faune dans les vergers (tas de foin, tas de branches, piles de bois, murgiers, etc.).	Haute	Commission environnement Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)		4.1 - 10'000.- 4.2 - <i>A définir selon les résultats de l'étude et le nombre de nichoirs</i> 4.3 - <i>Dans l'entretien courant</i> 4.4 - <i>A réaliser avec le matériel à disposition</i>
	5	Réouvrir une petite zone de prairie sèche le long de l'Aire	5.1 Débroussaillage des buissons et des ligneux autour de la surface rélictuelles, interventions de stabilisation 2x/an puis mise en place d'une fauche annuelle avec exportation du produit de fauche.	Haute	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)		5.1 - 400.-/an durant 5 ans pour la stabilisation puis 150.-/an pour la fauche avec exportation
Développer la biodiversité dans l'espace bâti	6	Favoriser les espèces nicheuses en bâtiments (hirondelles, hirondelles, martinet noir, effraie et chauve-souris)	6.1 Poser des nichoirs sur les bâtiments communaux selon les propositions de l'évaluation succincte réalisée en phase 3 (voir carte des propositions d'implantation de nichoirs). Entretenir et suivre l'efficacité de ces nouveaux nichoirs. 6.2 Réaliser une étude orientée sur les hirondelles, martinet noir et chauves-souris comprenant un inventaire des colonies, ainsi que des sites favorables, des objectifs et des mesures de conservation. 6.3 Poser des nichoirs sur les bâtiments communaux selon les résultats de l'étude complète. Entretenir et suivre l'efficacité des nouveaux nichoirs.	Moyenne	Commission environnement Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)	Etude et participation à la fourniture des nichoirs éligibles au programme nature en ville pour un cofinancement	6.2 - 9'000 à 13'000.- selon la fourniture 6.2 - 10'000.- 6.3 - <i>A définir selon les résultats de l'étude et le nombre de nichoirs</i>
	7	Entretenir les espaces verts communaux de façon différenciée	7.1 Analyser les pratiques d'entretien et au besoin définir de nouvelles modalités pour favoriser la biodiversité. Principes généraux : - Privilégier les formes libres ou semi-libres aux formes architecturées pour les arbres et les arbustes ; - Privilégier les espèces indigènes pour le fleurissement et les nouvelles plantations ; - Réduire l'arrosage en privilégiant l'utilisation de vivaces indigènes tolérants bien le sec pour le fleurissement de la commune. 7.2 Sur la base de plans d'entretien, identifier des espaces pouvant faire l'objet d'une extensification d'entretien : conversion de gazons intensifs en gazons extensifs, conversion de gazons en prairies, etc. (propositions concrètes en mesure 7). 7.3 Remplacer les haies non favorables à la biodiversité (laurelles et bambou notamment) par des haies indigènes sur les propriétés communales (propositions concrètes en mesure 8). 7.4 Aménager des structures favorables à la faune sur l'ensemble des espaces verts communaux à la faveur de l'entretien (tas de bois, tas de foin, nichoirs à oiseaux, murgiers, etc.). 7.5 Former les collaborateurs des services extérieurs aux pratiques d'entretien différencié.	Haute	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE) Mandataire externe	7.2, 7.3 et 7.4 Projets éligibles au programme nature en ville pour un cofinancement	7.1 - 5'000.- 7.2 - 8 à 12.-/m2 (fourniture, mise en place et entretien) Déduire l'éventuelle subvention NEV 7.3 - 200 à 250.-/ml (arrachage, fourniture, plantation et entretien) Déduire l'éventuelle subvention NEV 7.4 - Variable selon la structure 7.5 - Variable selon les cours et le centre de formation

Catalogue des mesures proposées pour favoriser la biodiversité à Perly

Objectifs	N°	Nom de la mesure	Description de la mesure	Priorité*	Acteurs	Subventions potentielles	Estimatif des coûts TTC * par sous-mesure
Développer la biodiversité dans l'espace bâti	8	Améliorer la diversité des espaces verts des sites communaux	8.1 Convertir les gazons à faible valeur d'usage en prairies fleuries et les agrémenter de structures : à côté du cimetière, au sud des terrains de foot, le long des bâtiments de l'école côté Rte de Saint Julien, 8.2 Convertir une partie de la parcelle 985 en prairie extensive en la protégeant avec des ganivelles. 8.3 Entretenir la haie ceinturant la parcelle 1985 en forme semi-libre et en y intégrant des sinuosités. 8.4 Evacuer le produit de coupe du talus au sud des terrains de foot lors des entretiens.	Haute	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE)	8.1 et 8.2 - Projets éligibles au programme nature en ville pour un cofinancement	8.1 - A définir - déduire l'éventuelle subvention NEV 8.2 et 8.3 - Dans l'entretien courant
	9	Remplacer les topiaires et haies horticoles composées d'espèces exotiques envahissantes	9.1 Remplacer les topiaires et haies de lauriers par des essences indigènes conduites en forme libre : à côté du cimetière, à la déchetterie, à la place de jeux (et lutter contre les ronces d'Arménie et la vigne vierge qui poussent dans le massif adjacent à la place de jeux). 9.2 Remplacer la haie et les massifs de bambous vers la mairie par des arbustes indigènes conduits en forme libre. 9.3 Arrachage du couvre-sol de chèvre-feuille arbustif et les rejets de lauriers au sud des terrains de foot et planter une haie indigène libre contre le mur.	Haute	Service de l'environnement et des espaces verts (SEE) Mandataire externe	Projets éligibles au programme nature en ville pour un cofinancement pour le remplacement des haies exotiques communales	200 à 250.-/ml (arrachage, fourniture, plantation et entretien) Déduire l'éventuelle subvention NEV
Inciter et sensibiliser	10	Sensibiliser la population à la biodiversité	10.1 Sensibiliser la population à la biodiversité - articles réguliers dans le journal communal en lien avec la saison (plantes rares, entretien différencié dans les jardins, aménagements pour la petite faune, etc.), balades thématiques, etc.	Moyenne	Commission environnement		10.1 - 8'000

*Haute : 2025-2026
Moyenne : 2027-2030

* estimatif des coûts à +/- 20%, les coûts peuvent fortement varier selon la nature des projets



Commission Environnement

Rapport de commission :

« Projet Commune ouVerte – Comment sauvegarder la biodiversité dans ma commune »

Annexe :

« Projet Commune ouVerte – Comment sauvegarder la biodiversité dans ma commune ? »

Date : 10 avril 2025, René Gisiger



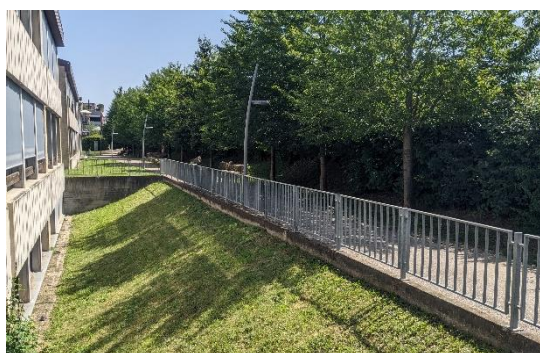
Commune de
Perly-Certoux



ATELIER
NATURE
PAYSAGE

Commune de Perly-Certoux

Projet Commune ouVerte – Comment sauvegarder la biodiversité dans ma commune ?



Octobre 2024

ATELIER | NATURE | PAYSAGE

Tél. +41 (0)22 930 88 00 | Mob. +41 (0)76 615 32 63 | nicolas.amann@atnp.ch | www.atnp.ch

Table des matières

1. Introduction et contexte.....	2
2. Démarche méthodologique	2
3. Bilan du réseau écologique communal.....	2
Milieux naturels	3
Faune et flore.....	4
Réseau écologique et périmètres de protection	5
Continuum nocturne	5
Régions écologiques et propriétés de la commune	6
Diagnostic biodiversité	7
4. Objectifs communaux	8
5. Catalogue de mesures déplacé en page 2 et 3 du rapport.....	8
6. Poursuite de la démarche	11
7. Liste des annexes	11

Photographies : Toutes les photographies et autres illustrations utilisées dans ce document dont les sources ne sont pas citées dans la légende sont issues du bureau Atelier Nature et Paysage.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La fragmentation du paysage causée notamment par la densification urbaine, le développement des infrastructures de transport, mais également par l'agriculture intensive a un fort impact sur les espèces et participe au recul de la biodiversité à toutes les échelles. Face à ce constat, la commune de Perly-Certoux, déjà sensible à ces questions, a décidé en juin 2023 d'entreprendre la démarche commune ouVerte développée par Pro Natura Romandie. Cette démarche propose un cadre méthodologique pour aider les communes qui le souhaitent à valoriser le potentiel écologique de leur territoire grâce à la mise en œuvre de mesures spécifiques et contextualisées.

Dans le cadre de la démarche commune ouVerte, un bilan succinct du réseau écologique de la commune, ainsi qu'un tableau de mesures ont été réalisés par le bureau Atelier Nature et Paysage entre juillet 2023 et septembre 2024.

2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

La démarche méthodologique commune ouVerte proposée par Pro Natura est composée des 5 phases suivantes :

Phase 1 : Recenser les éléments naturels sur le territoire communal

Phase 2 : Réaliser un bilan de l'infrastructure écologique et définir des objectifs

Phase 3 : Localiser les parcelles qui permettent d'agir

Phase 4 : Élaborer un catalogue de mesures

Phase 5 : Mettre en œuvre les mesures

L'objectif final de cette méthodologie est d'améliorer le réseau écologique communal et de renforcer la biodiversité locale.

3. BILAN DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE COMMUNAL

Phases 1 et 2

Le bilan du réseau écologique communal, ainsi que les cartes associées ont été élaborés sur la base de données existantes (bases de données nationales, données géomatiques existantes, données complémentaires transmises par la commune), ainsi que d'une visite de terrain sur l'ensemble du territoire communal réalisée en juin 2024. L'ensemble des cartes illustrant ce chapitre figurent en annexe 1 au format A3.

MILIEUX NATURELS

Le territoire de la commune de Perly-Certoux est caractérisé par une nette dominance des espaces agricoles ouverts, avec des zones villageoises assez préservées et peu de mitage du territoire (Figure 1). Les villages de Perly et de Certoux marquent une certaine délimitation Nord-Sud, entre agriculture très intensive et un peu plus extensive. La commune fait partie du réseau agro-environnemental (RAE) de Genève-Sud.

- La partie Nord de la commune, composée de la Plaine de l'Aire est très intensive, dominée par les grandes cultures et les surfaces agricoles spéciales : serres, gazon, maraichage et horticulture. Cette partie très intensive est nettement déficitaire en éléments arborés, nécessaires à l'accueil de nombreuses espèces mais les surfaces de grandes cultures sont favorables à des espèces telles que le lièvre, le bruant proyer ou l'alouette des champs.
- La partie Sud de la commune, composée par le coteau de Perly, comprends les deux villages de Perly et de Certoux et abrite une agriculture un peu plus extensive, avec la présence de surfaces de promotion de la biodiversité inscrites au RAE, de prairies et de vignes et avec la présence plus régulières de grands arbres. Cette mosaïque et la présence des vieux arbres est favorable à des espèces telles que le grand capricorne, la chouette chevêche d'Athéna ou le faucon pèlerin.

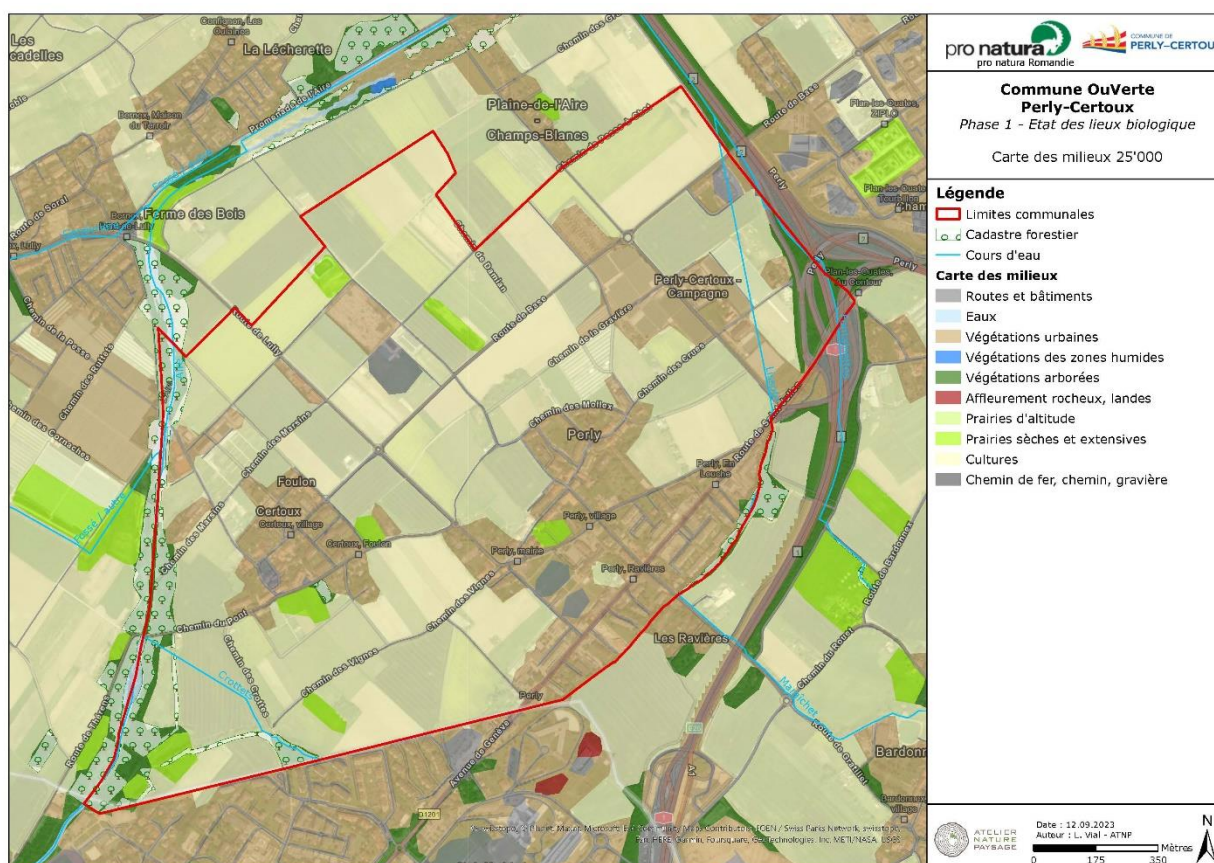


Figure 1. Carte des milieux au 25'000

FAUNE ET FLORE

Seules les données d'espèces figurant dans les bases de données nationales (infoflora et infospécies) ont été utilisées pour établir le bilan des espèces, aucun inventaire complémentaire n'a été réalisé dans le cadre de ce projet. Concernant la répartition des données, il est à noter une forte disparité dans l'effort d'inventaire sur la commune, avec une très forte abondance de données le long de l'autoroute et dans une moindre mesure le long de l'Aire (Figure 2). Ailleurs sur la commune, les données sont beaucoup plus dispersées. La liste complète des espèces se trouve en annexe 2.

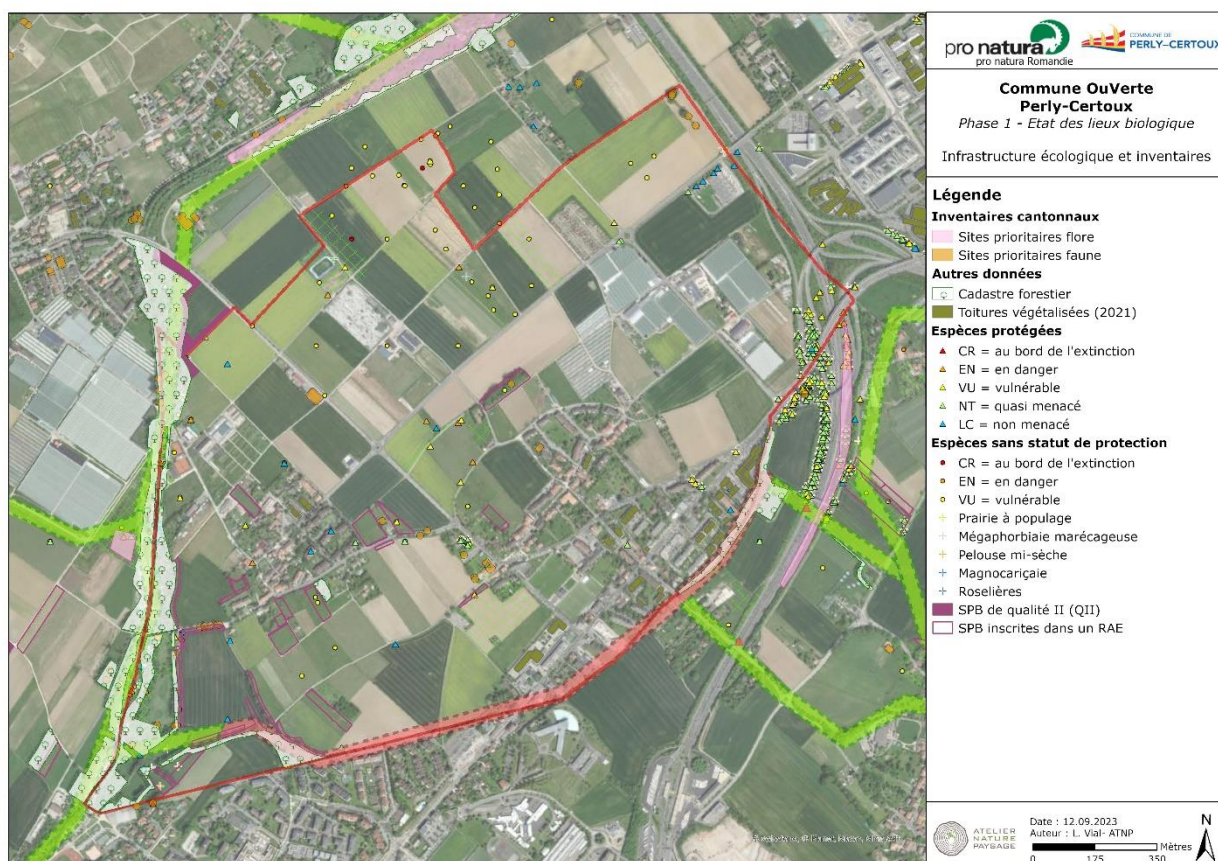


Figure 2. Carte du réseau écologique, des périmètres de protection et des espèces menacées et/ou protégées

Selon les bases de données nationales 82 espèces menacées et/ou protégées ont été observées ces 20 dernières années sur le territoire de la commune, principalement en bordure de l'autoroute et de l'Aire mais également dans les grandes cultures. Parmi ces espèces figurent 16 espèces particulièrement menacées :

- 3 espèces en danger critique d'extinction : un coléoptère, le grand capricorne, et deux espèces oiseaux, le bruant proyer et la perdrix grise dans les zones de culture intensive du nord. La perdrix avait fait l'objet d'un programme de réintroduction et n'est plus observée depuis de nombreuses années.
- 13 espèces en danger d'extinction : 5 espèces de plantes, 4 espèces d'insectes, 3 espèces d'oiseaux et 1 crapaud

Sont également répertoriés des observations de lièvres (Vulnérable), de 5 espèces de chauves-souris (toutes protégées), de faucon pèlerin, etc.



Figure 3. Aperçu de quelques espèces d'intérêt observées sur le territoire de la commune

RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Le territoire communal est bordé par des éléments marquants. Les limites ouest et sud sont bordées par deux corridors à faune et la limite nord-est par l'autoroute :

- A l'ouest, l'Aire est un corridor fonctionnel à préserver : axe important pour les déplacements de la faune et la préservation des milieux et espèces végétales particulières. Les travaux de renaturation de l'Aire ont joué un rôle important dans la qualité actuelle de ce corridor ;
- Au sud, le long de la route de Saint Julien ainsi que la zone frontalière entre la zone agricole de Perly et le quartier français des Cyclades, le corridor est dégradé et doit être renforcé dans la continuité du Chemin des Pettolions ;
- Au nord-est, l'autoroute représente une limite physique difficilement franchissable pour la faune.

La commune compte 38 sites prioritaires pour la faune, concernant 9 espèces différentes (4 oiseaux, 2 mammifères et 3 insectes).

En zone agricole, de nombreuses surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) sont présentes, mais une seule est de qualité II. Ces surfaces sont inscrites au réseau agro-environnemental Genève-Sud et jouent un rôle important en faveur de la biodiversité au sein de la zone agricole (Figure 2).

Le territoire est quadrillé régulièrement par un maillage de chemins organisés géométriquement et très fréquentés pour les activités agricoles et de loisir, source de dérangement pour la faune. A fortiori, les bords de l'Aire, corridor d'importance à l'échelle de la commune, subissent une forte pression du public.

CONTINUUM NOCTURNE

La trame noire est un élément essentiel du réseau écologique. Elle offre un habitat et des conditions de déplacement propices aux espèces nocturnes sensibles à la lumière (lucifuges). La localisation du village de Perly en surplomb génère une illumination importante des deux tiers du territoire à l'Est de la commune. Cet effet est renforcé par la présence des lampadaires aux intersections de la route de Base, contrastant avec le continuum nocturne préservé au sud de l'Aire (Figure 4).

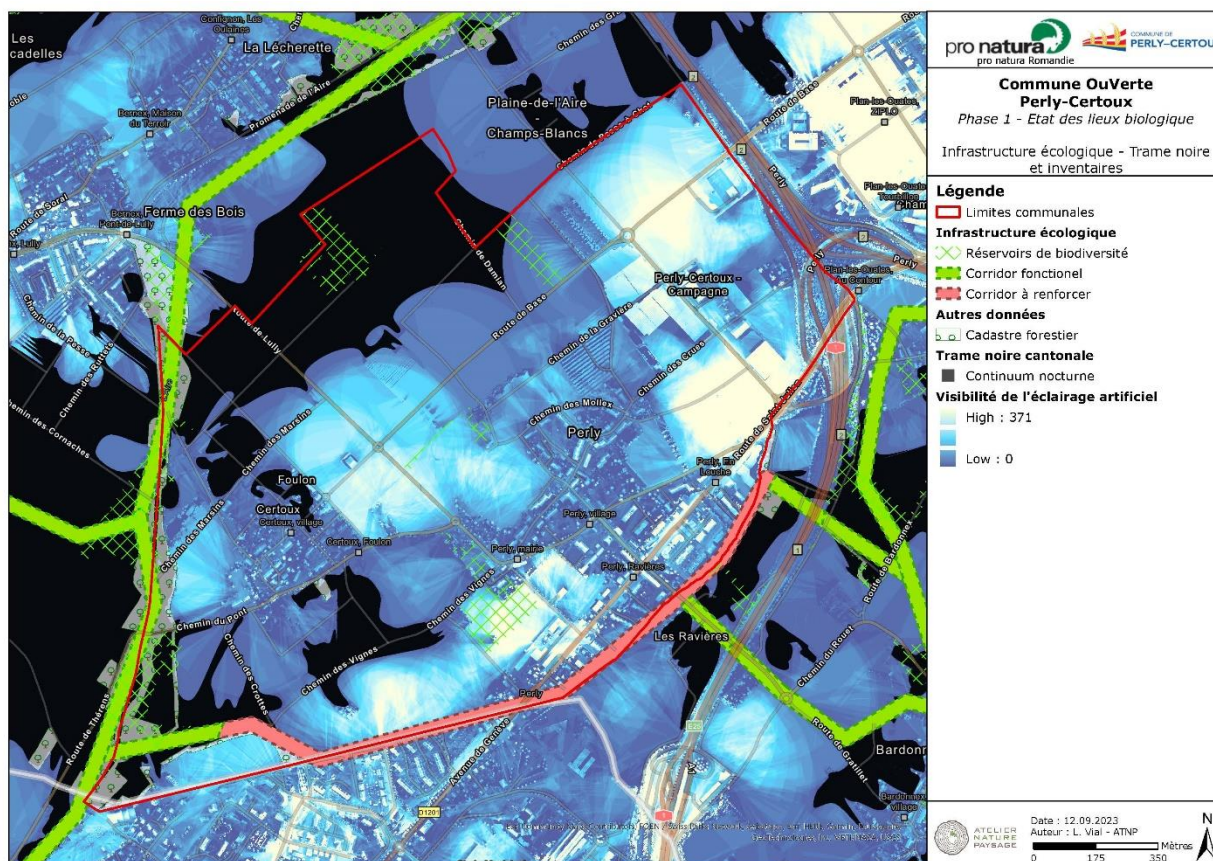


Figure 4 : Carte du continuum nocturne selon l'orthophoto nocturne de 2013 du Grand Genève

RÉGIONS ÉCOLOGIQUES ET PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE

Phase 2 et 3

Dans le cadre de la démarche commune OuVerte, les grandes régions écologiques homogènes ont été définies et les propriétés communales ont été identifiées (Figure 5). Sur ces espaces, la commune peut mener des actions directes en faveur de la biodiversité et jouer un rôle d'exemplarité pour les habitants.

Les propriétés privées représentent une part importante du territoire communal, il est donc très important que la commune sensibilise les propriétaires et les incite à mener également des actions en faveur de la biodiversité.

En zone agricole, c'est le réseau agro-environnemental Genève-Sud qui est en charge de coordonner les mesures en faveur de la biodiversité.



Verger du chemin des Vignes



Cimetière



Ancien verger au centre sportif

DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ

La commune ne compte que peu de propriétés communales, et une majorité de ces dernières ont des contraintes fortes (utilisation intensive par le public ou l'agriculture).

Points forts

- Sensibilité politique en faveur de l'environnement et de la biodiversité ;
- Volonté d'actions de la commune ;
- Présence du corridor biologique de l'Aire et de sa richesse grâce aux travaux de renaturation entrepris ;
- Présence de zones naturelles préservées le long du vallon de l'Aire avec sa structure bocagère, les vieux arbres et les prairies extensives ;
- Présence de vieux chênes le long du chemin du Pont et du chemin du contour d'Arare (patrimoine à conserver et à renouveler) ;
- Zones d'habitation bien arborées.

Points à améliorer / Contraintes

- Présence de plusieurs barrières pour le déplacement de la faune (infrastructures de transport, surfaces agricoles intensives, clôtures et murs en zones d'habitation) ;
- Liaisons à renforcer entre les différents réservoirs de biodiversité communaux ;
- En zone agricole, manque de structures buissonnantes et arborées surtout dans les zones de grandes cultures à l'ouest de la commune ;
- Déficit en surfaces extensives dans la plaine de l'Aire au Nord de la route de Base ;
- Presque pas de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) de Qualité II ;
- Extensifier l'entretien des espaces sous gestion de la commune et mise en place de surfaces favorables à la biodiversité ;
- Corridor dégradé à renforcer en limite Sud de la commune, en zone frontalière.

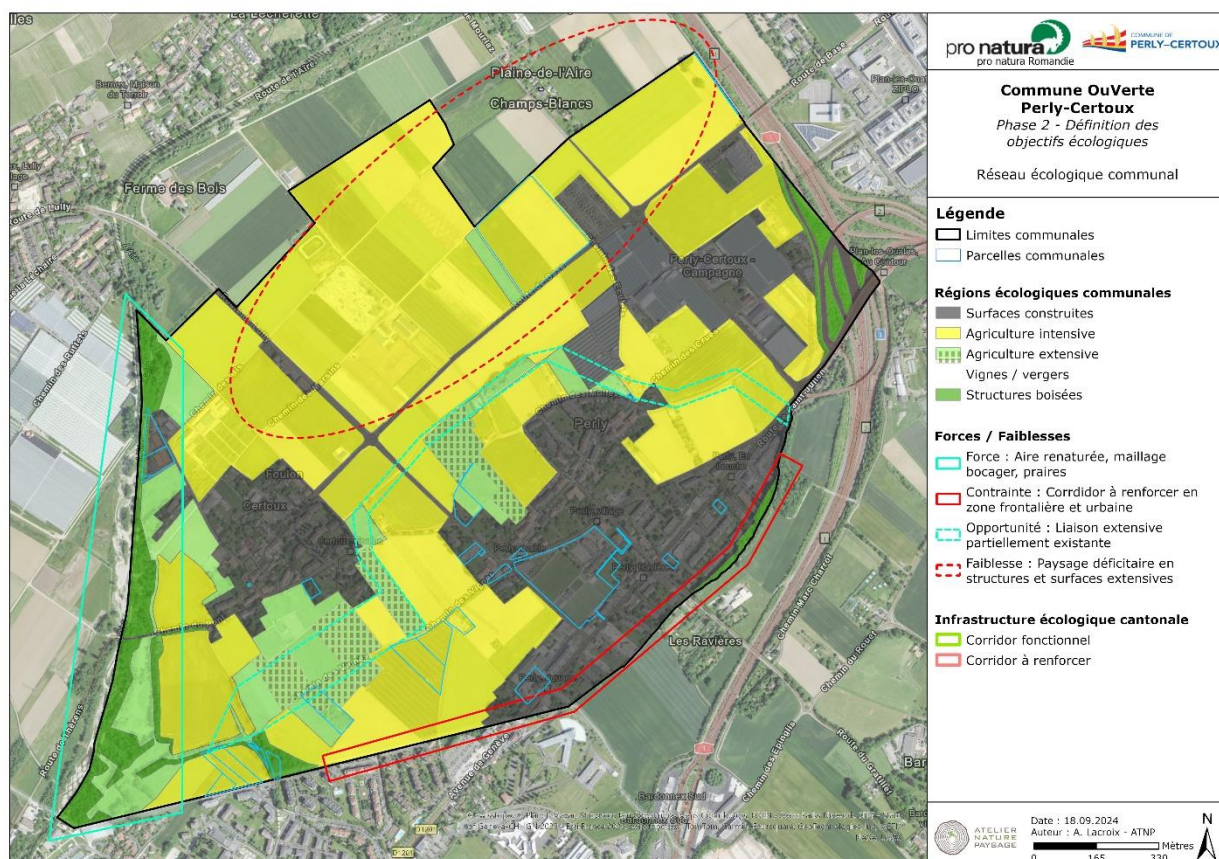


Figure 5. Carte des régions écologiques et des propriétés communales

4. OBJECTIFS COMMUNAUX

Phase 2

Pour développer la biodiversité et renforcer le réseau écologique communal, quatre objectifs ont été définis et validés conjointement avec Mme Prisca Wasem, conseillère administrative et membre de la commission environnement :

- Améliorer la qualité et la diversité des habitats ;
- Développer la biodiversité dans l'espace bâti ;
- Inciter et sensibiliser à la biodiversité.

5. CATALOGUE DE MESURES

Phase 4

Dans le but d'aider la commune à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée en matière de biodiversité, un tableau de mesures a été élaboré. Ce tableau comprend 10 mesures (Figure 6) dont 5 concernent l'ensemble du territoire communal. Les mesures présentes dans ce tableau ont été priorisées en fonction de la facilité de réalisation des mesures d'un point de vue technique et financier. Pour chaque mesure figure également une estimation du coût de réalisation, les acteurs, ainsi qu'une indication d'éventuelles subventions cantonales.



Figure 6 : Carte des mesures localisées

La commission environnement de la commune présentant un intérêt particulier dans l'installation de nichoirs, une évaluation rapide des potentialités a été réalisée dans le cadre de la phase 3, en se focalisant sur l'espace bâti. Les propositions d'installation de nichoirs et les espèces concernées pour chacun sont présentées en Annexe 3.

6. POURSUITE DE LA DÉMARCHE

Phase 5

Le calendrier de mise en œuvre des différentes mesures sera défini par la commune en fonction des moyens financiers et humains à disposition, ainsi que de ses priorités politiques.

Dans le cadre de la démarche commune ouVerte, une mesure pourrait être prise en charge en toute ou partie par Pro Natura.

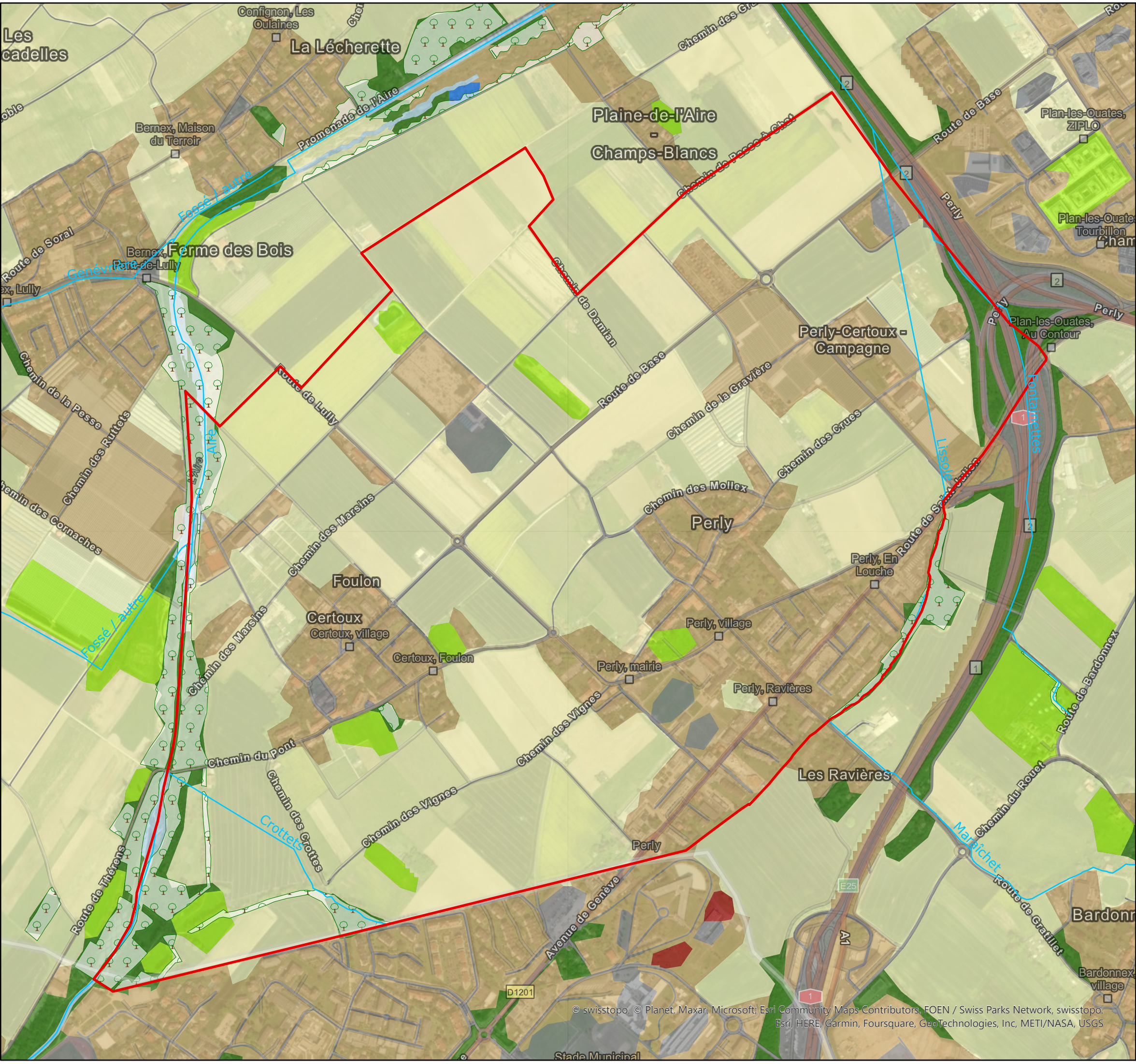
7. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cartes du réseau écologique communal

Annexe 2 : Liste des espèces menacées et/ou protégées

Annexe 3 : Propositions d'implantation de nichoirs sur les parcelles communales bâties

Annexe 1
Cartes du réseau écologique communal





Commune OuVerte

Perly-Certoux

Phase 1 - Etat des lieux biologique

Carte des milieux 25'000

Légende

-  Limites communales
-  Cadastre forestier
-  Cours d'eau

Carte des milieux

-  Routes et bâtiments
-  Eaux
-  Végétations urbaines
-  Végétations des zones humides
-  Végétations arborées
-  Affleurement rocheux, landes
-  Prairies d'altitude
-  Prairies sèches et extensives
-  Cultures
-  Chemin de fer, chemin, gravière



ATELIER
NATURE
PAYSAGE

Date : 12.09.2023
Auteur : L. Vial - ATNP

Mètres

0

175

350



© swisstopo, © Planet, Maxar, Microsoft, Esri Community Maps Contributors, FOEN / Swiss Parks Network, swisstopo, Esri, HERE, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS

Commune OuVerte Perly-Certoux

Phase 1 - Etat des lieux biologique

Infrastructure écologique et inventaires

Légende

 Limites communales

Infrastructure écologique

 Corridor fonctionnel

 Corridor à renforcer

 Réservoirs de biodiversité

Inventaires cantonnaux

 Sites prioritaires flore

 Sites prioritaires faune

Autres données

 Cadastre forestier

 Toitures végétalisées (2021)

Espèces protégées

 CR = au bord de l'extinction

 EN = en danger

 VU = vulnérable

 NT = quasi menacé

 LC = non menacé

Espèces sans statut de protection

 CR = au bord de l'extinction

 EN = en danger

 VU = vulnérable

 Prairie à populage

 Mégaphorbiaie marécageuse

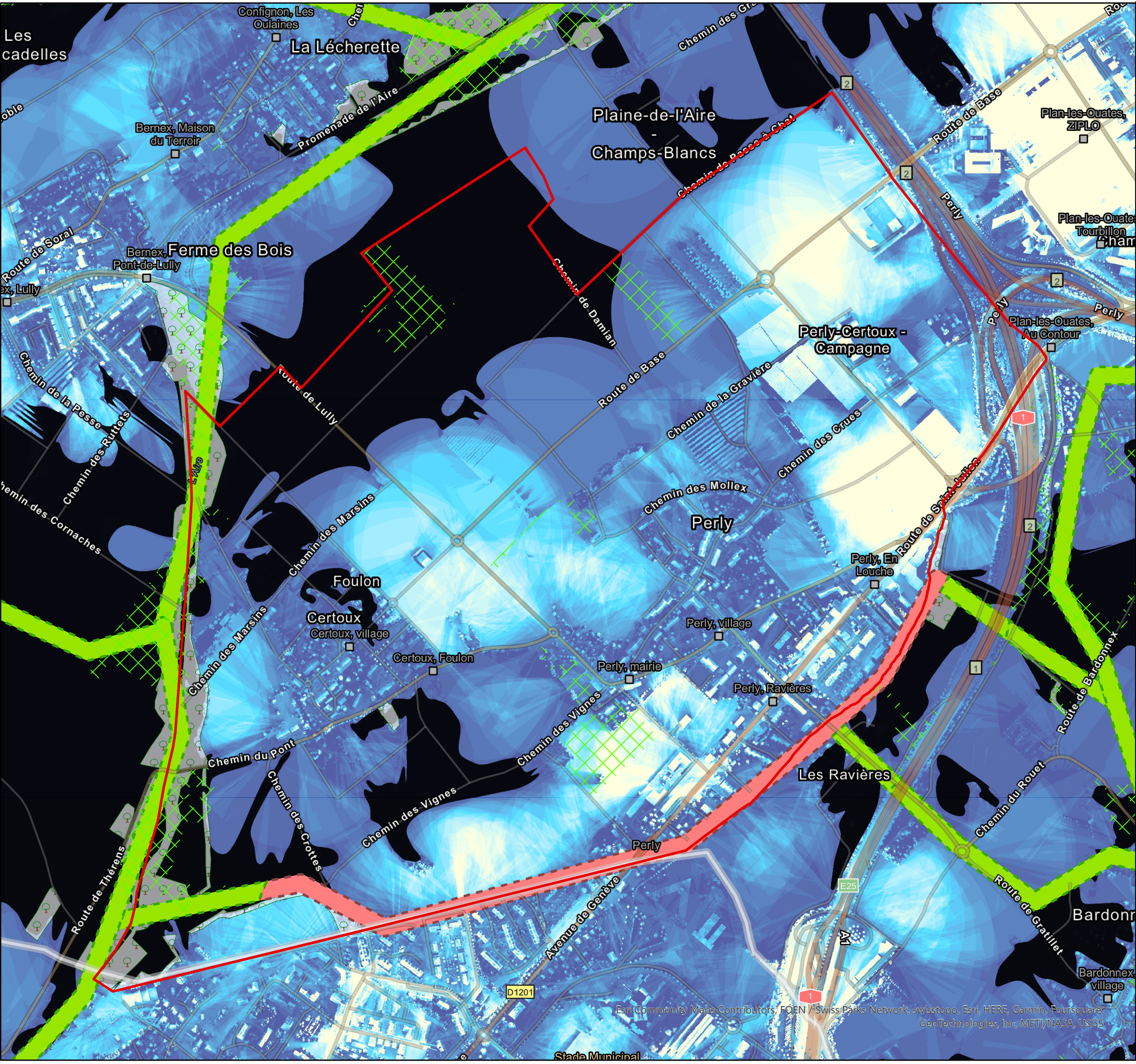
 Pelouse mi-sèche

 Magnocariçaie

 Roselières

 SPB de qualité II (QII)

 SPB inscrites dans un RAE





Commune OuVerte

Perly-Certoux

Phase 1 - Etat des lieux biologique

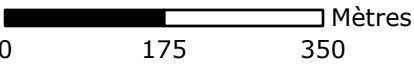
Infrastructure écologique - Trame noire et inventaires

Légende

- Limites communales
- Infrastructure écologique**
 - Réservoirs de biodiversité
 - Corridor fonctionnel
 - Corridor à renforcer
- Autres données**
 - Cadastre forestier
- Trame noire cantonale**
 - Continuum nocturne
- Visibilité de l'éclairage artificiel**
 - High : 371
 - Low : 0



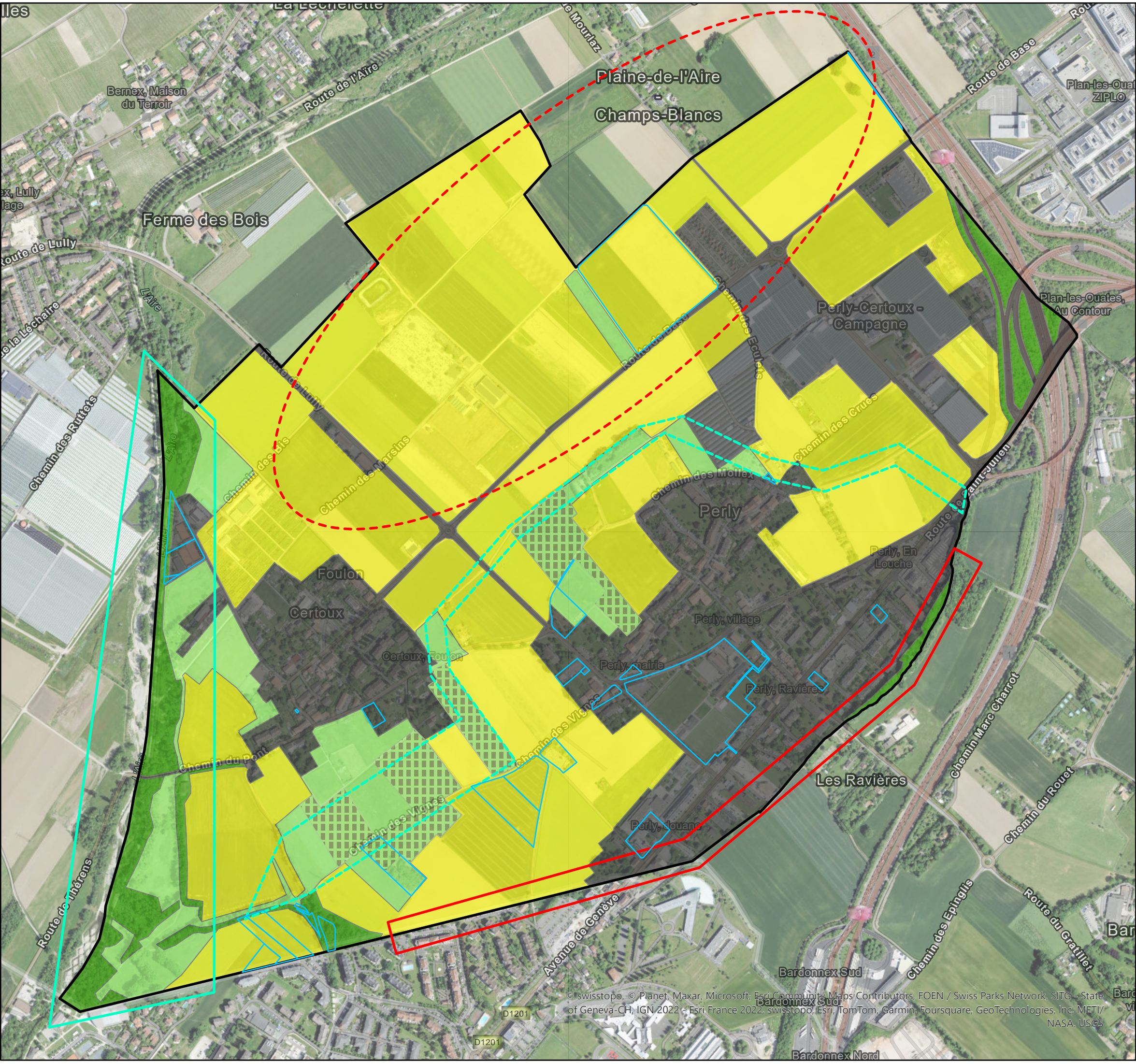
Date : 12.09.2023
Auteur : L. Vial - ATNP



Mètres
0 175 350



Esri Community Maps Contributors, FOEN / Swiss Parks Network, swiss topo, Esri, HERE, Garmin, Foursquare, GeoTechnologies, Inc, METI/NASA, USGS





pro natura Romandie

Commune OuVerte Perly-Certoux

Phase 2 - Définition des
objectifs écologiques

Réseau écologique communal

Légende

-  Limites communales
-  Parcelles communales

Régions écologiques communales

-  Surfaces construites
-  Agriculture intensive
-  Agriculture extensive
Vignes / vergers
-  Structures boisées

Forces / Faiblesses

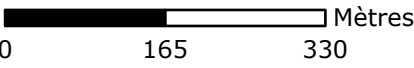
-  Force : Aire renaturée, maillage bocager, prairies
-  Contrainte : Corridor à renforcer en zone frontalière et urbaine
-  Opportunité : Liaison extensive partiellement existante
-  Faiblesse : Paysage déficitaire en structures et surfaces extensives

Infrastructure écologique cantonale

-  Corridor fonctionnel
-  Corridor à renforcer



Date : 18.09.2024
Auteur : A. Lacroix - ATNP



0 165 330 Mètres





Commune OuVerte Perly-Certoux

Phase 4 - Propositions de mesures pour
les parcelles communales

- ## Légende

 -  Limites communales
 -  Parcelles communales
 -  Mesures
- ## Régions écologiques communales

 -  Surfaces construites
 -  Agriculture intensive
 -  Agriculture extensive
 -  Structures boisées
 -  Vignes / vergers

Annexe 2

Liste des espèces menacées et/ou protégées

Liste des espèces menacées et/ou protégées présentes sur la commune de Perly

(sources : bases de données nationales état août 2023)

Groupe	Nom français	Nom latin	Statut liste rouge CH	Protection CH	Protection GE
	Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	EN	451.1/3	
	Couleuvre à collier helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	VU		
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	451.1/3	
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	LC	451.1/3	
	Aegosoma scabricorne	<i>Aegosoma scabricorne</i>	EN		
	Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	CR	451.1/3	
	Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus cervus</i>	VU	451.1/3	
	Phytoécie pustulée	<i>Phytoecia pustulata</i>	VU		
	Saperde perforée	<i>Saperda perforata</i>	EN	451.1/3	
	Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	EN	451.1/3	
	Azuré des cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	VU		
	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	VU	451.1/3	
	Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	VU		
	Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	VU		
	Aïolope émeraude, Oedipode	<i>Aiolopus thalassinus</i>	EN	451.1/3	
	Caloptène italien	<i>Calliptamus italicus</i>	VU	451.1/3	
	Conocéphale commun, Conocéphale	<i>Conocephalus fuscus</i>	VU		
	Criquet des Bromes, Criquet	<i>Euchorthippus declivus</i>	VU		
	Decticelle bicolore	<i>Metrioptera bicolor</i>	VU		
	Oedipode aigue-marine	<i>Sphingonotus caeruleus</i>	VU	451.1/3	
	Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>	NT	451.1/3	
	Phanéoptère commun, Phanéoptère	<i>Phaneroptera falcata</i>	VU		
	Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	LC	922.0-7	
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	NT	451.1/4	
	Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i>	VU		
	Musaraigne aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	VU	451.1/3	
	Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>	LC	451.1/4	
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	LC	451.1/3	
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	NT	451.1/3	
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	NT	451.1/3	
	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	VU		
	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	VU		
	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	VU		
	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	CR		
	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	VU		
	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	EN		
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	VU		
	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	VU		
	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU		
	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	CR		
	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	EN		
	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	VU		
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	EN		



	Acéras homme pendu	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W. T. Aiton	NT	451.1/2	
	Arroche couchée	<i>Atriplex prostrata</i> DC.	NT		Protection totale
	Astragale à feuilles de réglis	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	LC		Protection totale
	Bardane à petits capitules	<i>Arctium minus</i> Bernh. subsp. <i>minus</i>	LC		
	Blackstonie perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	VU		Protection totale
	Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i> L.	NT		
	Brome confondu	<i>Bromus commutatus</i> Schrad.	VU		
	Brome des champs	<i>Bromus arvensis</i> L.	VU		Protection totale
	Buis	<i>Buxus sempervirens</i> L.	NT		
	Camomille vraie	<i>Matricaria chamomilla</i> L.	LC		Protection totale
	Céphalanthère blanche	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce	LC	451.1/2	
	Chénopode rouge	<i>Chenopodium rubrum</i> L.	VU		Protection totale
	Coronope écailléux	<i>Coronopus squamatus</i> (Forssk.) Asch.	EN		Protection totale
	Echinops à tête ronde	<i>Echinops sphaerocephalus</i> L.	VU		
	Epiaire annuelle	<i>Stachys annua</i> (L.) L.	VU		Protection totale
	Gesse sans feuilles	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	EN		Protection totale
	Gesse tubéreuse	<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	VU		
	Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i> L.	LC	451.1/2	
	Listère ovale	<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	LC	451.1/2	
	Marguerite	<i>Leucanthemum vulgare</i> aggr.	LC		
	Mouron bleu	<i>Anagallis foemina</i> Mill.	VU		
	Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	LC		Protection totale
	Néflier	<i>Mespilus germanica</i> L.	VU		Protection totale
	Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> L.	EN		Protection totale
	Odontites tardif	<i>Odontites vulgaris</i> Moench	VU		Protection totale
	Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	VU	451.1/2	Protection totale
	Orchis à odeur de bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	NT	451.1/2	
	Orchis géant	<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P. Delfo	NT	451.1/2	
	Orchis pyramidal	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich.	NT	451.1/2	
	Orchis singe	<i>Orchis simia</i> Lam.	VU	451.1/2	
	Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i> L.	VU		Protection totale
	Prêle limicole	<i>Equisetum fluviatile</i> L.	LC		Protection totale
	Réséda raiponce	<i>Reseda phyteuma</i> L.	EN		Protection totale
	Scandix peigne de Vénus	<i>Scandix pecten-veneris</i> L.	EN		
	Sisymbre officinal	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	LC		Protection totale
	Souci des champs	<i>Calendula arvensis</i> L.	VU		Protection totale
	Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i> L.	NT		

Annexe 3

Propositions d'implantation de nichoirs dans l'espace bâti

Commune OuVerte Perly-Certoux

Phase 4 - Mesure 6.1
Propositions d'implantation de nichoirs
dans l'espace bâti

Légende

-  Limites communales
-  Parcelles communales

Propositions d'implantation de nichoirs

Espèce cible
(nombre de nichoirs si en groupe)

-  Effraie des clochers (x1)
-  Hirondelle de fenêtre (x26 en 5 groupes)
-  Martinet noir (x32, en 6 groupes)
-  Moineaux (x9)
-  Mésanges (x10)
-  Rougequeue noir (x2)

